

LA PRESSE EN REVUE...



JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

SOMMAIRE

- 1) Nouvelle France...
- 2) Je t'aime moi non plus !
- 3) Le « macronnade »??!!
- 4) Le grand sage de retour...
- 5) NVB, elle risque !
- 6) La girouette !
- 7) Poker menteur !...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) La carte de France à 13 régions adoptée définitivement par le Parlement



La réforme territoriale voulue par François Hollande a été adoptée définitivement par le Parlement. Mais les élus alsaciens, opposés à la fusion de leur région avec Champagne-Ardenne et Lorraine, poursuivent leur lutte.

Après six mois de débats passionnés, c'est fait: le Parlement a adopté mercredi définitivement la carte de France à 13 régions, au lieu de 22 actuellement. Une réforme territoriale qui a suscité d'importants débats, notamment en Alsace où les élus UMP se sont prononcés contre la fusion de leur région avec Champagne-Ardenne et Lorraine.

Dans un ultime vote, les députés ont adopté le texte par 95 voix pour, 56 contre et 11 abstentions. Le Front de gauche, les radicaux de gauche, l'UMP et l'UDI ont voté majoritairement contre alors que les socialistes ont voté pour.

Après trois lectures dans chaque chambre du Parlement, c'est donc la vision socialiste à l'Assemblée qui s'est imposée, là où le gouvernement avait proposé 14 régions et où le Sénat en voulait 15.

Si elle n'est pas "parfaite", cette carte "a sa cohérence", s'est félicité le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui y voit "un message d'espoir pour ceux qui croient en la nécessité des réformes".

Les élus UMP déposent un recours

La nouvelle carte fusionne l'Alsace avec la Lorraine et Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais avec la Picardie, et Midi-Pyrénées avec Languedoc-Roussillon, trois fusions contestées. Les autres regroupements ont été moins polémiques (Poitou-Charentes avec Limousin et Aquitaine, Bourgogne et Franche-Comté, Rhône-Alpes avec Auvergne), voire enthousiastes (les deux Normandie).

Mais la lutte n'est pas terminée, notamment en Alsace. A quatre reprises depuis la mi-octobre, de grandes manifestations ont rassemblé plusieurs milliers de personnes, inquiètes pour la préservation de leur identité régionale.

Le sénateur UMP André Reichardt a annoncé mercredi qu'ils déposeraient dès jeudi un recours devant le Conseil constitutionnel au nom des parlementaires UMP. "Notre argument principal est qu'on ne peut pas toucher au périmètre d'une collectivité territoriale sans avoir préalablement consulté cette collectivité", a-t-il précisé.

Un "droit d'option" pour les départements

Le texte modifie aussi le mécanisme pour permettre à un département de changer de région en abrogeant la condition du référendum local. Ce "droit d'option" sera permis entre 2016 et 2019. Mais ce changement de région devra obtenir l'aval des deux conseils régionaux concernés, ainsi que du conseil départemental à une majorité des trois cinquièmes.

Ce seuil de 60% a été critiqué comme un "verrou législatif" par les écologistes comme les députés bretons qui, sur tous les bancs, rêvent d'une "réunification de la Bretagne à cinq départements" en y incluant la Loire-Atlantique, actuellement au sein des Pays-de-la-Loire. Le texte repousse enfin les élections régionales de mars à décembre 2015, les départementales restant fixées en mars.

Écrit par A. K. avec AFP

II) Assemblée nationale : la séance d'autosatisfaction



Le monde de Sophie (Coignard)
Sophie Coignard

Les questions au gouvernement sont l'occasion, pour les députés de la majorité, de redoubler de flatteries envers l'exécutif. Jusqu'au ridicule.



Les questions au gouvernement, posées par les députés de la majorité, n'ont - trop souvent - pas grand-chose de spontané... © Jacques Demarthon / AFP

Ce mardi 16 décembre, c'est Sandrine Mazetier qui est à l'ouvrage. La députée PS de Paris, censée poser une question sur l'immigration, se répand en compliments sur François Hollande : "Le président de la République a donné hier de la hauteur à un débat que certains aimeraient toujours rabaisser."

Dans sa réponse, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve surenchérit : "Vous avez raison de dire que le président de la République a tenu hier un discours extrêmement fort."

Et c'est ainsi tous les mardis ou les mercredis, ou parfois les deux, à 15 heures, lors des questions au gouvernement. Entre deux prétendues questions de l'opposition en forme de réquisitoires, les élus de la majorité manient l'encensoir sans modération.

Les parlementaires, au service du gouvernement

Mercredi 10 décembre, l'élu de gauche Jean-Noël Carpentier pose une question véhémente sur la finance internationale, qui lui vaut cette réponse de Michel Sapin : "M. le député, vous avez raison, c'est au niveau international qu'il faut agir." Son collègue Gérard Sebaoun s'intéresse, lui, aux inégalités devant le suicide. Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, est ravie : "Merci, j'ai créé un observatoire du suicide qui vient de me remettre un rapport..."

Formidable, voilà une question spontanée qui tombe à pic... Comme celle posée, la veille, par une députée PS qui chante les louanges du compte pénibilité. Marisol Touraine est aux anges : "Vous avez raison de souligner qu'il s'agit d'une réponse de justice, d'une avancée sociale majeure. Vous avez raison..."

Guignol dans l'hémicycle

Le 18 novembre, Valérie Fourneyron, l'ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, s'indigne des supplices abjects pratiqués par Daesh. Bernard Cazeneuve exulte : "Vous m'invitez à faire un point sur l'action du gouvernement français."

Les ministres apprécient à sa juste valeur la pommade que leur passent leurs partisans. Mais le débat démocratique, lui, est laissé de côté, au

profit d'un jeu de rôle à la petite semaine qui, entre les invectives de la droite et les roucoulades de la gauche, ressemble plutôt à Guignol.

lepoint.fr

III) Loi Macron: les positions des groupes à l'Assemblée nationale

Les débats sur le projet de loi Macron ne doivent commencer que le mois prochain à l'Assemblée nationale, mais il est déjà dans toutes les têtes. Un examen qui s'annonce particulièrement difficile pour ce texte rejeté par beaucoup, de l'opposition à l'extrême gauche, en passant par les frondeurs socialistes et les Verts.



L'examen de la loi Macron à l'Assemblée nationale doit commencer le 26 janvier 2015. ©Charles Platiau/Reuters

Les débats s'annoncent houleux. Alors que l'examen de la pléthorique loi Macron à l'Assemblée nationale ne commencera que le 26 janvier 2015 (et non le 22, comme annoncé auparavant), les groupes politiques ont déjà fait connaître leurs positions sur ce texte.

Il en ressort que l'opposition contre le projet de loi du ministre de l'Economie devrait surtout venir de l'intérieur même de la majorité. Un résultat pas tout à fait étonnant pour un texte que certains jugent d'inspiration libérale et qui crispe la gauche de la gauche depuis plusieurs semaines déjà.

Le PS fortement divisé

Les socialistes sont fortement divisés sur le texte. "Loi fourre-tout", "remise en cause de tous les combats historiques de la gauche", les députés frondeurs n'ont pas de mots assez forts pour critiquer le projet de loi porté par Emmanuel Macron. Pour la première fois, ils appellent même à voter contre ce texte, et non à s'abstenir. Le principal point de tensions devrait être la question du travail dominical que le ministre de l'Economie veut "assouplir", pour passer de 5 à 12 dimanches travaillés par an.

Attention toutefois: au vu des précédents votes, les députés frondeurs restent très minoritaires au sein du groupe PS, où ils rassemblent entre 30 et 40 députés sur 288. Pour autant, même si le gouvernement peut compter sur ses alliés du PRG, qui soutiennent le texte, le pouvoir de nuisance des frondeurs est bien réel tant la majorité socialiste à l'Assemblée est ténue, comme on l'a vu lors du vote du Budget 2015.

L'UMP unie (ou presque) minimise, l'UDI "perplexe"

Le groupe UMP s'est –sans surprise– prononcé contre ce texte. L'ensemble des députés du principal parti d'opposition devraient ainsi s'opposer à loi Macron, à l'exception notable d'Hervé Mariton. Le député de le Drôme a surpris en annonçant récemment qu'il voterait en faveur du projet de loi. "Les réformes proposées par ce projet de loi ne vont pas sauver l'économie française, mais elles apportent quelques améliorations utiles (...) il n'est donc pas nécessaire de s'y opposer", justifie-t-il. Le candidat malheureux à la présidence de l'UMP estime également que "les libéraux de l'opposition doivent être assez cohérents pour (l')approuver". Une remarque à double tranchant que la gauche de la gauche a dû apprécier...

Les députés UDI se disent quant à eux "perplexe", notamment sur la révision des statuts d'un certain nombre de professions réglementées. Ils ont ainsi déjà annoncé vouloir amender certains points de la loi Macron et faire des propositions.

Les Verts réticents

"On n'aborde pas ce texte avec un état d'esprit de soutien positif et enthousiaste", a récemment déclaré François de Rugy, le coprésident du groupe écolo à l'Assemblée nationale. Or, les voix de leurs 18 députés pourraient bien peser lourd dans la balance.

Les Verts, qui ont obtenu le retrait d'un article concernant l'enfouissement des déchets nucléaires, restent circonspects et redoutent de larges modifications de la loi ALUR sur le logement (mise en place par Cécile Duflot). "C'est le texte qui, depuis le début du mandat de François Hollande (...), a la plus grande incertitude quant à son adoption", résume – avertit?– François de Rugy.

Les communistes vent debout

"Entreprise libérale", "déréglementation sociale": c'est bien simple, pour le groupe communiste, la loi Macron n'est rien d'autre qu'un "recul social pris sous la dictée de Bruxelles". Jean-Luc Mélenchon a ainsi fixé une règle préalable à toute discussion avec les frondeurs: qu'ils s'engagent à voter contre, rien de moins.

Auteur : La rédaction de FranceSoir.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Lionel Jospin, un grand oral poli pour devenir «sage»

Laure EQUY



Lionel Jospin était auditionné ce 17 décembre en vue de sa nomination au Conseil constitutionnel. (Photo Sébastien Calvet pour Libération)

L'ancien Premier ministre succède au Conseil constitutionnel à Jacques Barrot, décédé le 3 décembre. Il était auditionné par les députés de la commission des Lois.

«Ce n'est pas une nomination qui va donner un coup de renouveau au Conseil constitutionnel», euphémise l'UMP Sébastien Huyghe. Mais Lionel Jospin, qui succède à Jacques Barrot, décédé le 3 décembre, pour siéger parmi les «sages», avait un trac de jeune premier, ce mercredi matin, lors de son audition par la commission des Lois de l'Assemblée nationale. Il y a pourtant eu des nominations plus contestées que celle-ci, proposée par le président de l'Assemblée Claude Bartolone. Et Jospin, auquel chacun a encore donné du «Monsieur le Premier ministre», n'a pas été maltraité.

Ceux de la majorité, dont deux de ses anciens ministres, Roger-Gérard Schwartzberg et le fidèle Daniel Vaillant, lui disent le «grand honneur» et «le plaisir de [le] voir dans cette salle», rappellent «son parcours», «sa rigueur» et combien ses cinq années à Matignon «ont marqué le pays». A droite, le rapporteur de la commission des lois, Guillaume Larrivé (UMP), semble tombé sous le charme, lui reconnaissant des «qualités éminentes». On a vu audition moins confortable.

Pour autant, l'ex-Premier ministre ne prend aucun risque. «Sage», le voilà déjà. Prudent tout au moins. «Quand on envisage de rejoindre une institution prestigieuse et collégiale de la République, il serait sage de ne pas paraître vouloir la bouleverser et encore moins lui donner la leçon», reconnaît-il.

En une heure et demie d'audition, il s'emploie donc à broser chacun dans le sens du poil.

Le mode de nomination des membres du Conseil constitutionnel par les présidents de la République, de l'Assemblée ou du Sénat? «Ce serait une impolitesse de le contester.» Les motivations des décisions rendues par le Conseil, parfois peu étayées au goût de la socialiste Colette Capdevielle? Jospin n'y voit rien à redire. Quant à la position de la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, qu'il a présidée en 2012, contre le statut de membre de droit du conseil constitutionnel des anciens présidents de la République, Jospin ne veut froisser personne: «Cela n'avait aucun rapport avec la qualité des hommes.»

«En totale indépendance»

L'opposition a tout de même tenté de le taquiner sur ce point. Jospin sera le Premier ancien chef du gouvernement à siéger au Conseil : Georges Pompidou y est passé avant Matignon et Jacques Chirac l'a rejoint après l'Elysée. Certes, lui n'est pas membre de droit comme les ex-Présidents mais il devra éviter, à son tour, la «confusion entre fonctions politique et juridictionnelle», selon la formule... de la «commission Jospin».

«Soyez assurés que c'est en totale indépendance que j'exercerai cette fonction. Ce n'est pas avec la vision d'un militant politique que je rejoindrai cette instance même si je garde mes convictions», veut rassurer l'intéressé, qui rajoute: «Mon penchant et mon plaisir seraient d'être pleinement et seulement un juge constitutionnel.» Il fait remarquer qu'il n'a «pas, ces dernières années, été disert de commentaires sur la vie politique» et s'est «gardé d'y participer de façon partisane». Comme si certains doutaient encore, il a cru bon de promettre qu'à 77 ans, il n'a «absolument pas l'intention de mener une quelconque campagne politique», dans les quatre ans qui courent jusqu'à la fin du mandat de Barrot (les membres du Conseil constitutionnel sont nommés pour neuf ans). Quelques sourires dans la salle.

Son ami Vaillant opine: «Jospin nommé par Bartolone, c'est déjà un gage d'impartialité, personne ne le voit prendre la tête d'un parti. Sa nomination est sans conteste et ce sont ceux qui s'y sont opposés qui, pour le coup, ont fait de la politique.» Sur 54 votants et 50 suffrages exprimés, 40 députés se sont prononcés pour, et 10 contre.

liberation.fr- Laure EQUY

V) Education prioritaire : le plan à hauts risques de Najat Vallaud-Belkacem

LE MONDE Par *Mattea Battaglia*



Najat Vallaud-Belkacem, à Paris, le 28 novembre. | FRANCOIS GUILLOT/

Le ministère de l'éducation nationale joue gros, mercredi 17 décembre. Nouvelle carte de l'éducation prioritaire, réforme de l'allocation des moyens – autrement dit, de la répartition des emplois sur le terrain –, et distribution des postes, académie par académie, préfigurant l'année

scolaire 2015-2016 : c'est une démonstration, en trois étapes, du « donner plus à ceux qui ont moins », fil conducteur d'une politique éducative de gauche, que doit faire Najat Vallaud-Belkacem. Trois annonces ayant valeur de test pour celle qui a placé la lutte pour une « école plus juste » au cœur de son action, alors même que le poids des déterminismes sociaux sur la réussite des élèves n'a cessé de progresser (+ 33 % en dix ans).

Ce premier vrai rendez-vous de la ministre avec la communauté éducative se fait dans un contexte tendu. Sur le terrain, la satisfaction perceptible il y a un an à l'annonce de la transformation des « ZEP » en « REP » – les « réseaux d'éducation prioritaire » – a vécu. C'est l'attentisme qui prévaut aujourd'hui, d'autant que, jusqu'à la dernière minute ce mercredi, le périmètre global des nouveaux réseaux devait encore être ajusté (« à la marge », assurait-on au ministère, mardi soir), pour frôler les 1 090 REP, au lieu des 1 082 annoncés. C'est ce que voulaient croire les syndicats d'enseignants, dont la FSU, majoritaire, en appelant à des rassemblements. Ce que voulaient croire, aussi, les écoles et collègues

mobilisés jusqu'au dernier moment, de Toulouse à Clichy-la-Garenne en passant par Saint-Denis, dans l'espoir d'éviter une « sortie de ZEP ».

Parmi les 200 collèges et les 1 400 écoles qui, de source ministérielle, s'appêtent à quitter l'éducation prioritaire – « pour céder la place à autant d'autres », répète-t-on, rue de Grenelle, les syndicats ont comptabilisé des « dizaines de réseaux » où la situation est, sinon hautement contestable, du moins fortement contestée. Au moins 90, selon le SNUipp-FSU, majoritaire dans le premier degré, auxquels s'ajoutent, selon lui, un demi-millier d'écoles dites « orphelines » – échappant au nouveau label parce que les collèges auxquels elles sont rattachées sont considérés comme suffisamment mixtes socialement, alors qu'elles-mêmes ne le sont pas.

Si la quasi-totalité de ces écoles sont dans l'expectative, quelques-unes voient leur horizon se dégager. C'est le cas des quatre groupes scolaires du quartier des Grésilles, à Dijon, qui semblaient condamnées à être rayées de la carte de l'éducation prioritaire parce que leur collègue de secteur, devenu un ghetto, a fermé ses portes il y a huit ans. Dans un courrier que Le Monde a pu consulter, daté du 12 décembre, la ministre écrit qu'elle « proposera au comité technique ministériel de l'éducation nationale, le 17 décembre, leur classement (...) en REP ».

« Approche plus fine des disparités territoriales »

Le destinataire de la missive n'est autre que François Rebsamen, ministre du travail... et ancien maire de Dijon. « Ce qui est possible aux Grésilles doit l'être ailleurs pour les écoles au profil similaire », a réagi le SNUipp-FSU, en diffusant la lettre. Sur le terrain, la dérogation octroyée à ce quartier sensible, applaudie sur le fonds, inquiète « sur la forme ». Nombre d'enseignants et de parents mobilisés disent redouter que « des logiques politico-politiciennes prennent le dessus sur les préoccupations éducatives ».

Pour la ministre, tout l'enjeu est là : convaincre les établissements délabellisés qu'ils ne sont ni punis, ni déclassés. Que l'alternative binaire « être ou ne pas être REP » est en passe d'être dépassée. Outre les 350 millions d'euros mis sur la table pour la refonte des ZEP, la réforme de l'allocation des moyens, censée entrer en vigueur à la rentrée 2015, doit permettre des sorties progressives de l'éducation prioritaire sans «

effets de seuils », puisque les « dotations » aux établissements (en postes dans le 1^e degré, en heures dans le second degré) tiendront désormais compte, assure la ministre, autant de la démographie que de la situation économique, sociale et géographique des populations accueillies. A la différence du système actuel, le « critère social » serait mis sur le même plan que le critère « territorial », jusqu'à présent dominant.

A la manœuvre depuis un an, la DEPP, le service statistique du ministère, a pris la commune comme échelon de référence pour mettre au point une classification en 15 profils – contre 4 précédemment. L'objectif : permettre « une approche plus fine des disparités territoriales, y compris au sein d'un département voire d'une ville », explique-t-on à la DEPP, en reconnaissant qu'il s'agit là d'« un modèle, un guide à la décision, pas d'un objectif atteignable l'année 1 d'application ».

« Vases communicants »

Dans la pratique, la préparation de la rentrée 2015 montre que des rééquilibrages sont bien à l'œuvre : l'académie de Lille, dont les prévisions d'effectifs sont à la baisse au primaire, s'appête à gagner une centaine de postes au titre du « critère social ». Créteil, dont le nombre d'écopiers s'envole, reçoit 270 postes au titre de la démographie, et 178 de plus selon ce même « critère social ». Alors qu'aucune académie, en 2014, ne perdait des moyens dans le premier degré, ce sera le cas l'an prochain de sept d'entre elles, dont Paris et Caen (-29 postes chacune). « Mais le taux d'encadrement des élèves augmente partout ou presque », nuance-t-on au ministère.

Reste qu'à l'échelle des trente académies, la pression démographique, avec plus de 20 000 enfants supplémentaires attendus sur les bancs de l'école, continuera d'absorber pratiquement la moitié des emplois dans le premier degré (1 062 sur 2 511). En collège et lycée, où 30 000 élèves de plus sont prévus, le changement de cap reste difficile à discerner : la répartition des 2 528 emplois ne distingue pas les dotations au titre de la démographie de celles liée au contexte socio-économique.

La philosophie que ce modèle porte est explosive : tenir compte de la mixité sociale et scolaire pour répartir les moyens d'enseignement, c'est acter une redistribution – un jeu de « vases

communicants », résumé déjà certains – des académies perçues comme peu (ou moins) exposées aux difficultés – Limoges, Dijon – vers celles où elles sont criantes, comme Lille ou Créteil. Des écoles dites privilégiées vers celles qui ne le sont pas. On saura au printemps, à l'annonce des fermetures et ouvertures de classes, si le nouveau modèle, qui promet la solidarité des territoires, est transposable de la théorie à la pratique. Une échéance qui s'annonce d'autant plus compliquée qu'auront lieu, dans le même temps, les élections territoriales.

VI) Droit de vote des étrangers : la girouette Sarkozy



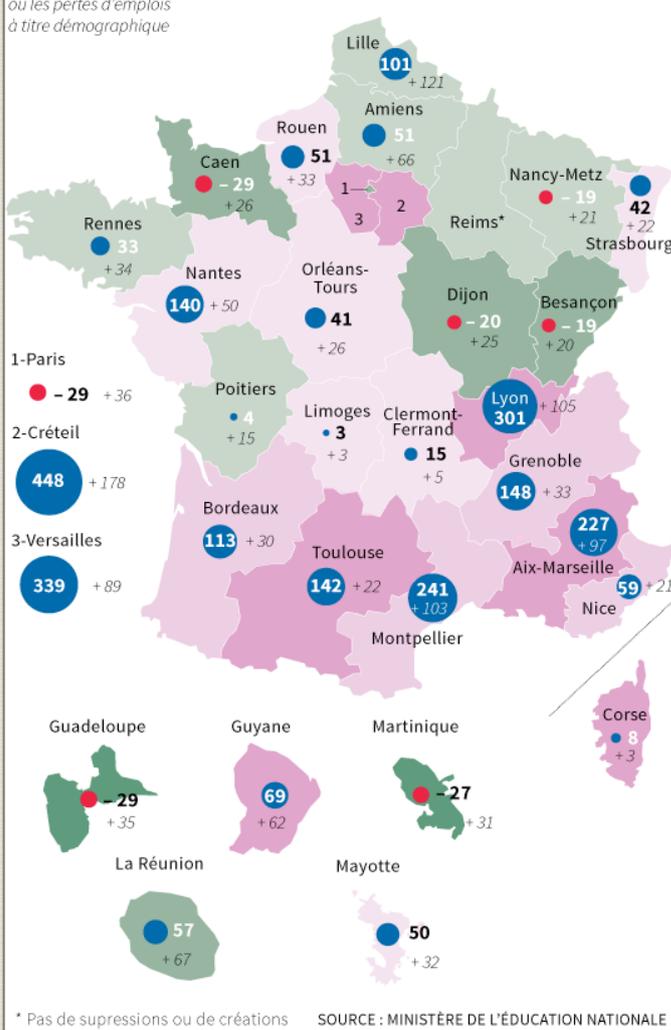
Nicolas Sarkozy. © REUTERS/Vincent Kessler

2 511 emplois supplémentaires dans le 1^{er} degré à la rentrée 2015

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES D'ENSEIGNANT DANS LE 1^{er} DEGRÉ (PUBLIC) À LA RENTRÉE 2015

VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE 1^{er} DEGRÉ PAR RAPPORT À LA RENTRÉE 2013, EN %

● Créations ● Suppressions
Dont évolution du nombre d'emplois au titre social +66
NB : Ce nombre ne compense pas les gains ou les pertes d'emplois à titre démographique



Mattea Battaglia
Journaliste au Monde



Jean-Philippe Balasse
lelab@europe1.fr

Chaque jour, Jean-Philippe Balasse fact-checke la parole publique sur Europe 1, dans sa chronique du Vrai-Faux de l'Info.

Ce mercredi 17 décembre, il revient sur les propos tenus par le Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, sur France 2, lundi 15 décembre dans l'émission Mots Croisés. Interrogé sur le droit de vote des étrangers aux élections locales, promesse du candidat François Hollande, il a rappelé que Nicolas Sarkozy y était favorable il y a quelques années.

http://www.dailymotion.com/video/x2cqp2w_droit-de-vote-des-etrangers-que-dit-sarkozy_news

Et c'est vrai. Le Vrai-Faux de l'Info a remonté le temps. En octobre 2005, en marge d'une conférence de presse à Calais, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, s'était dit favorable à cette réforme.

“ J'ai considéré que le droit de vote aux seules municipales, pour des étrangers présents depuis dix ans sur le territoire national, respectant nos loi, payant leurs impôts, et ayant des papiers était une question qui devait être ouverte. En ce qui me concerne, j'y suis favorable.

Déjà, en 2001, dans son livre Libre, il écrivait :

“ A partir du moment où ils [les étrangers non communautaires, ndlr] paient des impôts, où ils respectent nos lois, où ils vivent sous notre territoire depuis un temps minimum, par exemple de cinq années, je ne vois pas au nom de quelle logique nous pourrions les empêcher de donner une appréciation sur la façon dont est organisé leur cadre de vie quotidien.

Pourtant, ces dernières années, Nicolas Sarkozy a changé de position. En décembre 2011, alors que le Sénat s'apprêtait à débattre sur ce sujet constitutionnel, le Président en exercice, lors de son discours au 94ème congrès de l'Association des Maires de France, avait déclaré :

“ Je crois que le droit de voter et le droit d'être élu dans nos territoires doit demeurer un droit attaché à la nationalité française.

Avant d'ajouter :

“ Il n'y a rien de choquant, rien d'anormal à ce que les électeurs et les élus des territoires de France soient Français !

Un cap maintenu lors de la **campagne présidentielle de 2012**, et notamment lorsque François Hollande a inscrit cette mesure dans son programme à l'instar de François Mitterrand en 1981. Le Président en campagne évoquait dans l'entre-deux-tours de la présidentielle "un danger communautaire". Pourtant, **en 2008**, il soutenait toujours cette mesure "à titre intellectuelle".

Si certains lui ont reproché d'avoir changé d'avis, Nicolas Sarkozy, lui, a rejoint sa position de... 1997. Invité de l'émission Les Lundis de l'information le 24 novembre 1997 sur France 2, Nicolas Sarkozy l'affirmait clairement :

“ Est-ce que je suis pour le droit de vote des immigrés aux élections locales ? Ma réponse est sans ambiguïté : **je suis contre le droit de vote des immigrés.**

Le droit de vote des étrangers aux élections locales est un serpent de mer de la vie politique depuis 30 ans. **Nicolas Sarkozy a changé d'avis trois fois en 15 ans.** Aujourd'hui, François Hollande ne dispose pas des 3/5è du Parlement, préalable pour toute réforme constitutionnelle sauf si le chef de l'Etat opté pour le référendum, comme le lui suggèrent ironiquement l'UMP et l'UDI.

VII) Un livre explosif sur les relations consternantes entre le Qatar et Sarkozy

Annoncé depuis septembre dernier, le livre accablant pour Nicolas Sarkozy vient de sortir aux éditions Fayard. Ses auteurs, Pierre Péan et Vanessa Ratignier ont enquêté sur les véritables raisons qui ont poussé l'actuel président de l'UMP d'ouvrir la France à l'Etat-voyou du Qatar. Un livre qui vient enrichir la bibliothèque déjà bien chargée sur les faits, les méfaits et les forfaits de cet émirat en France et dont le livre de Jacques-Marie Bourget et Nicolas Beau, « Le Vilain petit Qatar. Cet ami qui nous veut du bien » n'a été que la pierre inaugurale.



L'ex-couple présidentiel Nicolas Sarkozy-Carla Bruni, et Moza lifting-Hamad Ben Khalifa, alias Hamad ventre plein de gaz !

Pourquoi les Qataris ont-ils été exonérés de toutes taxes immobilières, y compris sur la plus value, alors que les contribuables français, y compris les plus démunis, la payent plein pot ? Pourquoi le club de foot le plus prestigieux, le PSG a-t-il été offert à cet Emirat ? Pourquoi des hôtels particuliers et des châteaux, classés patrimoine mondial, ont-ils été vendus aux oligarques de Doha ? Pourquoi le couple Hamad-Sarkozy ont-ils décidé de détruire la Libye ? Pourquoi la droite au pouvoir a-t-elle autorisé le premier émirat financier du terrorisme islamiste d'investir les banlieues pour prendre en charge les français de la diversité ?

A ces questions et à bien d'autres encore, Vanessa Ratignier et Pierre Péan répondent avec l'audace des journalistes libres et l'obstination des écrivains qui ne craignent pas les puissants. Dans la quatrième de couverture, on lit que « Nombre d'États du Golfe lorgnent sur le patrimoine français et tentent, des pétrodollars pleins les poches, d'acheter tout ce qui peut l'être avant épuisement de l'or noir. Jusqu'ici nos dirigeants leur avaient résisté - du moins en apparence -, offusqués par tant d'audace. Mais, avec le Qatar, c'est une toute autre histoire. La France est devenue le terrain de jeu sur lequel la famille Al-Thani place et déplace ses pions politiques,

diplomatiques, économiques, immobiliers ou industriels".

"Dans son enquête au cœur du pouvoir, Vanessa Ratignier, avec le concours de Pierre Péan retrace l'histoire d'un partenariat ancien qui a mal tourné : la France est désormais « sous influence », comme si elle était devenue une chasse gardée de l'émirat. Nos élites, maniant l'art du double langage, amalgament depuis des années intérêt général et enjeux personnels, si bien qu'on se demande parfois où s'arrête le mélange des genres. Cette situation, qui rappelle le pire de la Françafrique, marque l'avènement d'une Qatar-France oublieuse de nos valeurs et héritière des tares du petit émirat ». Ici se termine la présentation des éditions Fayard.

Selon le magazine Marianne du 4 septembre 2014, en août 2008, en vacances dans la résidence tropézienne de son ami milliardaire François Pinault, Jacques Chirac se rend au Cap Nègre visiter le couple Sarkozy-Bruni. L'ancien président « raconte à son successeur que le Premier ministre du Qatar, Hamad Jassem al-Thani a même tenté de le corrompre, venant à l'Élysée avec des valises remplies de billets : « Nicolas, fais attention. Des rumeurs de corruption fomentée par le Premier ministre qatari te concernant circulent dans Paris...Fais vraiment attention ».

En effet, poursuit Marianne, « des bruits circulent notamment sur le financement par le Qatar du divorce de Nicolas Sarkozy avec Cécilia en octobre 2007. Certains suggèrent qu'il a été payé par un prélèvement effectué sur l'argent versé par le Qatar à la Libye, en échange de la libération des infirmières bulgares détenues par le régime de Kadhafi. Le Qatar aurait versé bien plus que le montant de la rançon réclamée par la Libye. Le tout sur des comptes en Suisse qui auraient notamment servi à financer le divorce de Nicolas Sarkozy". C'est à peine croyable. La jeune Marianne serait-elle atteinte de divagation ?

Toujours selon Marianne, "En 2008, l'émir de Doha raconte que le président français en a même pleuré sur son épaule : « Sarkozy pleurerait presque. Il m'a raconté que sa femme Cécilia lui demandait 3 millions d'euros pour divorcer. C'est moi qui ai payé », confie-t-il à l'ancien activiste libanais Anis Naccache, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1982 pour avoir tenté d'assassiner l'ancien Premier ministre du shah d'Iran, Shapour Bakhtiar".

Et à Marianne d'ajouter: "Toujours est-il que Sarkozy contribuera à installer le Qatar comme une puissance incontournable du Moyen-Orient, ses dirigeants lui dictant même sa politique étrangère dans la région. D'autres responsables politiques rapporteront que le Qatar aurait pu être « la pompe à fric » de Sarkozy bien après avoir quitté le pouvoir, allant jusqu'à imaginer la création d'un fonds d'investissement dirigé par l'ancien chef de l'Etat, qui lui aurait rapporté 3 millions d'euros par an ».

Dans Le point du 6 septembre 2014, Romain Gubert écrivait qu'il s'agit d'une « enquête dévastatrice. Pas tellement pour le Qatar. Mais pour la France et son personnel politique. Dans le livre qu'ils publient ces jours-ci, Vanessa Ratignier et Pierre Péan racontent avec une foule de détails ahurissants la façon dont, petit à petit, le Qatar a tissé sa toile au sein de l'élite française. Et ce avec la complicité de Nicolas Sarkozy.... Et comment grâce à ses devises, Doha fait à peu près ce qu'il veut dans l'Hexagone. Et pour cause : le Qatar s'offre des parti... »

Journaliste indépendante, Vanessa Ratignier est auteur des séries documentaires « Manipulations », une histoire française (France 5, 2011) et Qatar (France 5, 2014). Pierre Péan, célèbre écrivain-enquêteur, auteur notamment de « La face cachée du Monde », éd. Mille et une nuits, 2003, et de « La République des mallettes », éd. Fayard, 2011.



A Suivre...
La Presse en Revue